

Procès-verbal de l'assemblée générale régulière de l'AQTIS
tenue le jeudi 3 février 2011
au Centre Saint-Pierre
1212, rue Panet à Montréal

Étaient présents :

Michel Arcand	Michel
Bernard Arseneau	Bernard
Jean Asselin	Jean
Benoit Aumais	Benoit
Claude Babin	Claude
Hélène Bédard	Hélène
Louise Bédard	Louise
Valérie Bélégou	Valérie
Marie-Josée Bernard	Marie-Josée
Mario Bissonnette	Mario
Émilie Blake	Émilie
Denis Bois	Denis
Matthieu Bouchard	Matthieu
Renée Boulais	Renée
René Brisson	René
Brunet	Yvan
Chabot	Sébastien
Chartrand	Dominique
Chauvin	Ivan
Cloutier	Marcel
Cloutier	Suzanne
Collins	Claude
Croteau	Clément
Cyr	Nicole
de Blois	Elise
Denommé	Louis-Frédéric
Deraspe	Eloi
Desharnais	Stéphane
Drouin	Eric
Dubuc	Jonathan
Duffield	Benjamin
Dupras	Dominique
Dupuis	Sylvain
Forget	Jean-François
Fortier	Denis
Gaboriault	Victor

Gillot	Paul
Gosselin	Geoffroy
Graham	Kathleen
Hamelin	Babalou
Hébert	Erick
Heroux	Jean-François
Houle	Luc
Houx	Patrice
Jutras	Robert
Labelle	Karine P.
Lacombe	Alain
Lafond	Jonathan
Leclerc	Simone
Marsan	Richard
Meunier	Claude
Moisan	Yves
Montel	Philippe
O'Malley	Bobby
Pachany	Gary
Paré	Réal
Pelletier	Michel
Piché	Louis
Pierre	Marie-France
Poulin	José
Rainville	Claude
Richard	Francine
Rousseau	Jacqueline
Rousseau	Peo
Roy	Maurice
St-Arnaud	Michèle
St-Louis	Luc (Lux Ainlou)
Torres	Raquel
Tremblay	Renée
Troilo	Pietro
Turgeon	Marie-Andrée
Vandewalle	Ian

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée.
3. Constatation du quorum.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

5. Présentation des amendements proposés aux statuts et règlements.
 6. Discussion sur les propositions d'amendements aux statuts et règlements.
 7. Vote sur les avis de motion pour les amendements aux statuts et règlements.
 8. Fermeture de l'assemblée.
-
1. Ouverture de l'assemblée à 19 h 40.
Michel Arcand, vice-président et président par intérim, souhaite la bienvenue aux membres présents et présente les membres du conseil d'administration.
 2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
Il est :
proposé par : Jean-François Héroux
appuyé de : Richard Marsan
de nommer Gaétan Desnoyers, président d'assemblée, et Francine Perron, secrétaire.
 3. Constatation du quorum
En vertu de nos statuts et règlements, le quorum est composé des membres en règle présents pour la reprise d'une assemblée générale, il y a donc quorum.
 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Il est :
proposé par : Bernard Arseneau
appuyé de : Suzanne Cloutier
d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
 5. Présentation des amendements proposés aux statuts et règlements
M. Chalifour décrit le contexte qui amène l'AQTIS à modifier ses statuts et règlements. Il s'agit d'une démarche qui élimine les risques auxquels nous faisons face, qui protège le droit au travail pour tous les membres, qui favorise la paix syndicale et qui met l'accent sur le plan d'action. M. Chalifour explique ensuite les douze amendements proposés aux statuts et règlements.
 6. Discussion sur les propositions d'amendements aux statuts et règlements
Un membre remarque que l'article R-1.3.3 indique qu'il perd sa qualité de membre s'il devient directeur de production. Il est régisseur de plateau, et il lui arrive de faire de la direction de production et se demande s'il perd son statut de membre s'il accepte de tels contrats. Il ne s'agit pas ici d'un amendement et cette exigence existe depuis toujours. Cet article aurait lieu d'être révisé lors d'une prochaine refonte des statuts et règlements.

Un membre est d'avis que le « champ d'activité de l'AQTIS » devrait être précisé.

Un membre fait référence à une lettre reçue l'année dernière, à la suite d'une pétition signée contre l'association où ils demandaient d'être représentés par IATSE. Il est d'avis que la politique doit admettre que des membres doivent travailler sous les deux syndicats. L'AQTIS respecte les membres à double allégeance, mais demande aux membres de poser des gestes qui sont conséquents avec le fait d'être membre.

Un membre demande des précisions sur un amendement, qui ne figure pas à l'ordre du jour selon le président d'assemblée.

Un membre demande le vote. C'est une question préalable et il faut que les gens soient d'accord au 2/3 pour passer au vote immédiatement.

7. Vote sur les avis de motion pour les amendements aux statuts et règlements

Les statuts et règlements prévoient qu'un vote secret doit avoir lieu pour les modifications aux statuts et règlements. Pour qu'il soit valable, les deux tiers des personnes présentes doivent exercer leur droit de vote. Maurice Roy explique la procédure et présente les membres du comité de décompte : Claude Collins, Richard Desmarais, Denis Fortier et Marie-Andrée Turgeon.

La séance est ajournée à 20 h 50 pour procéder à la période de vote et au dépouillement des bulletins de vote.

La séance est rouverte à 21 h.

Le président d'assemblée indique que soixante-douze membres sont présents à l'assemblée; il faut quarante-huit votes pour que les modifications aux statuts et règlements soient validées. Les résultats sont les suivants :

- Soixante-douze personnes ont voté.
- Trois personnes ont voté « non »
- Soixante-sept personnes ont voté « oui ».

8. Fermeture de l'assemblée

M. Michel Arcand remercie les membres présents. Il informe les membres que le Coup de chapeau se tiendra au Whisky Café le 9 février prochain.

M. Dominique Chartrand propose la levée de l'assemblée.

Fermeture de l'assemblée à 21 h 3.

.....
Gaétan Desnoyers, président d'assemblée
d'assemblée

.....
Francine Perron, secrétaire